

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CF617

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Bareigts,
Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David,
Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico,
Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier,
M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe,
M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 17 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à supprimer l'article 17 ter, inséré au Sénat, qui étend aux sociétés de capitaux exclusivement détenues par les collectivités territoriales le régime fiscal en faveur du mécénat.

Les députés socialistes et apparentés ne sont pas nécessairement opposés à ce dispositif, mais ils considèrent qu'il est prématuré de modifier ce régime fiscal alors que la Cour des comptes vient de publier un rapport sur le mécénat et qu'aucun groupe de travail parlementaire n'a encore rendu de conclusions sur ce sujet.